

Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités

Rapport ESG

Décembre 2023



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

| 3 piliers | 10 thèmes | 35 critères dont : |
|---------------|----------------------------------|--|
| Environnement | Changement climatique | Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits |
| | Ressources naturelles | Stress hydrique, matières premières, biodiversité |
| | Pollution et déchets | Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage |
| Social | Opportunités environnementales | Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable |
| | Capital humain | Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain |
| | Responsabilité des produits | Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable |
| Gouvernance | Opposition des parties prenantes | Approvisionnement controversé |
| | Opportunités sociales | Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance |
| | Gouvernance d'entreprise | Conseil d'administration, rémunération, structure, comptabilité |
| | Comportement des entreprises | Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale |

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG Amélioration de note

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG. La sélectivité sera réalisée en poids de l'actif. L'indice de couverture du portefeuille doit être de 90% minimum pour le score ESG et l'indicateur d'impact environnemental. Concernant l'indicateur d'impact de gouvernance le taux de couverture s'établit à 70%. Concernant ces indicateurs d'impact, le portefeuille doit surperformer son benchmark / univers sans le retraitement des 20% plus mauvaises notes. A l'image des autres approches ISR, 90% des fonds détenus par un fonds doivent avoir le label ISR.

INDICE DE REFERENCE

-

Couverture par un score ESG *

| 29/12/2023 | Portefeuille | Indice |
|------------|--------------|--------|
| | 90,2% | - |

* En pourcentage de l'actif net, hors liquidités

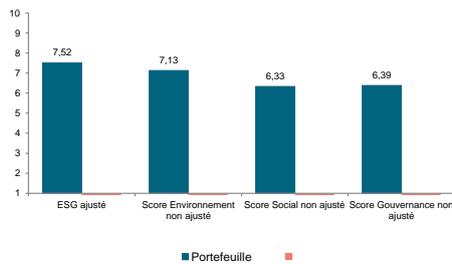
Intensité carbone * (en tonnes de CO2 par million de dollars US de revenus)

| 29/12/2023 | Portefeuille | Indice | Relatif |
|------------|--------------|--------|---------|
| Total | 171,1 | - | - |

* y compris souverains

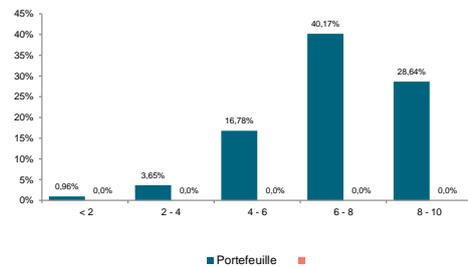
Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Scores ESG



Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Répartition par score ESG (rebasé à 100)



Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Top 10 émetteurs : score ESG

| Emetteur | Poids | Score |
|--|---------------|-------|
| FRANCE (REPUBLIC OF) | 4.52% | 6.1 |
| GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) | 3.08% | 7.4 |
| SPAIN (KINGDOM OF) | 2.02% | 5.2 |
| KFW | 1.85% | 10.0 |
| ITALY (REPUBLIC OF) | 1.66% | 5.3 |
| UNITED STATES TREASURY | 1.46% | 5.7 |
| AUSTRIA (REPUBLIC OF) | 1.23% | 7.2 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU - (LT) GTD | 1.05% | 10.0 |
| EUROPEAN UNION | 0.89% | 6.5 |
| JAPAN (GOVERNMENT OF) | 0.89% | 6.1 |
| Total | 18,64% | |

Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Bottom 10 émetteurs : score ESG

| Emetteur | Poids | Score |
|--|--------------|-------|
| ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION COMPANY SPA | 0,00% | 0,0 |
| BLUE OWL FINANCE LLC | 0,00% | 0,0 |
| BULGARIAN ENERGY HOLDING EAD | 0,02% | 0,0 |
| CONTINENTAL RESOURCES INC | 0,00% | 0,0 |
| DAE FUNDING LLC | 0,00% | 0,0 |
| DAE SUKUK DIFC LTD | 0,00% | 0,0 |
| DIANJIAN HAIYU LTD | 0,00% | 0,0 |
| ENERGUATE TRUST | 0,01% | 0,0 |
| ERSTB AWICKLUNGSANSTALT | 0,00% | 0,0 |
| SAUSU PROVINCIAL HIGHWAY AVIATION TOURISM IN | 0,00% | 0,0 |
| Total | 0,03% | |

Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

| 29/09/2023 | Portefeuille | Indice |
|------------|--------------|--------|
| | 95,1% | - |

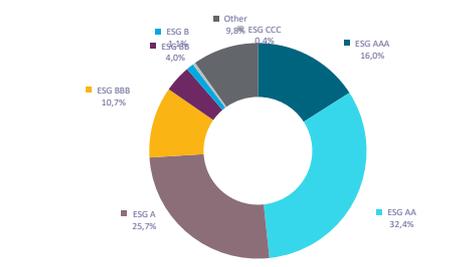
| 29/09/2023 | Portefeuille | Indice | Relatif |
|------------|--------------|--------|---------|
| Total | 179,0 | - | - |

Evolution du score ESG relatif



Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Répartition des notations ESG



Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Top 10 émetteurs : intensité carbone

| Emetteur | Poids | Intensité carbone |
|---------------------------------------|--------------|-------------------|
| BNG BANK NV | 0.01% | 0.0 |
| BOC AVIATION (USA) CORPORATION | 0.01% | 0.0 |
| BOC AVIATION LTD | 0.08% | 0.0 |
| BROOKFIELD CAPITAL FINANCE LLC | 0.00% | 0.0 |
| BROOKFIELD CORP | 0.00% | 0.0 |
| BROOKFIELD FINANCE I UK PLC | 0.00% | 0.0 |
| BROOKFIELD FINANCE II INC | 0.00% | 0.0 |
| BROOKFIELD FINANCE INC | 0.00% | 0.0 |
| BROOKFIELD FINANCE LLC | 0.00% | 0.0 |
| CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL | 0.00% | 0.0 |
| Total | 0,11% | |

Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Bottom 10 émetteurs : intensité carbone

| Emetteur | Poids | Intensité carbone |
|--|--------------|-------------------|
| ACWA POWER MANAGEMENT AND INVESTMENTS ON | 0,00% | 22 996,6 |
| NTPC LTD | 0,01% | 15 696,6 |
| SINOSING SERVICES PTE LTD | 0,00% | 12 910,4 |
| MONONGAHELA POWER COMPANY | 0,00% | 11 091,2 |
| BASIN ELECTRIC POWER COOPERATIVE INC | 0,00% | 10 879,1 |
| SAUDI ELECTRICITY GLOBAL SUKUK CO | 0,01% | 10 033,7 |
| SAUDI ELECTRICITY GLOBAL SUKUK CO 5 | 0,01% | 10 033,7 |
| SAUDI ELECTRICITY GLOBAL SUKUK COMPANY 3 | 0,01% | 10 033,7 |
| SAUDI ELECTRICITY GLOBAL SUKUK COMPANY 4 | 0,01% | 10 033,7 |
| SAUDI ELECTRICITY SUKUK PROGRAMME CO | 0,02% | 10 033,7 |
| Total | 0,06% | |

Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Information importante

Ce document est établi par Abelle Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Abelle Asset Management considère comme fondées ou exactes au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cité peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Abelle Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Abelle Asset Management. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abelle Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du Groupe Aviva à Aéria Groupe à la suite de la cession des activités françaises du Groupe Aviva plc à Aéria Groupe en date du 30 septembre 2021. Abelle Asset Management n'appartient plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva plc et ses filiales sur le territoire français.



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

| 3 piliers | 10 thèmes | 35 critères dont : |
|---------------|----------------------------------|--|
| Environnement | Changement climatique | Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits |
| | Ressources naturelles | Stress hydrique, matières premières, biodiversité |
| | Pollution et déchets | Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage |
| Social | Opportunités environnementales | Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable |
| | Capital humain | Santé et sécurité au travail, gestion du travail, développement du capital humain |
| | Responsabilité des produits | Qualité et sécurité des produits, sécurité des données, investissement responsable |
| Gouvernance | Opposition des parties prenantes | Approvisionnement controversé |
| | Opportunités sociales | Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance |
| Gouvernance | Gouvernance d'entreprise | Conseil d'administration, rémunération, structure, comptabilité |
| | Comportement des entreprises | Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale |

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG Amélioration de note

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG. La sélectivité sera réalisée en poids de factif. L'indice de couverture du portefeuille doit être de 90% minimum pour le score ESG et l'indicateur d'impact environnemental. Concernant l'indicateur d'impact de gouvernance le taux de couverture s'établit à 70%. Concernant ces indicateurs d'impact, le portefeuille doit surperformer son benchmark / univers sans le traitement des 20% plus mauvaises notes. A l'image des autres approches ISR, 90% des fonds détenus par un fonds doivent avoir le label ISR.

INDICE DE REFERENCE

Exemples de critères d'indicateurs d'impact

| Environnement | Intensité carbone (en tonnes de CO2 par million de dollars US de chiffre d'affaires) | | | | | |
|---------------|--|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | Taux de Couverture | | | | | |
| | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | 171,1 | - | 90,2% | - | 100,0% | - |
| | Relatif depuis le début d'année | | | | | |
| | 18,5 | - | 1,8% | - | 0,0% | - |

| Social | Pourcentage d'employés représentés par une convention collective | | | | | |
|--------|--|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | Taux de Couverture | | | | | |
| | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | 54,8 | - | 100,0% | - | 100,0% | - |
| | Relatif depuis le début d'année | | | | | |
| | -0,7 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |

| Gouvernance | Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration | | | | | |
|-------------|---|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | Taux de Couverture | | | | | |
| | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | 76,0 | - | 100,0% | - | 100,0% | - |
| | Relatif depuis le début d'année | | | | | |
| | -3,7 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |

| Drôits humains | Pourcentage moyen des émetteurs respectant les principes du Pacte mondial de l'ONU | | | | | |
|----------------|--|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | Taux de Couverture | | | | | |
| | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | 99,6 | - | 100,0% | - | 100,0% | - |
| | Relatif depuis le début d'année | | | | | |
| | 0,2 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |

Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Glossaire

Couverture par un score ESG

Score ESG (ajusté) : La meilleure entreprise d'un secteur se voit attribuer le score de 10 et la pire le score de 0. Une distribution normale est appliquée pour les autres entreprises. Ce score permet donc de comparer la position ESG des entreprises entre différents secteurs. Source : MSCI ESG

Score Environnement : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Environnement, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Social : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Social, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Gouvernance : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Gouvernance, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Intensité carbone

L'intensité carbone représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisées par million de \$ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

Indicateurs d'impact

Intensité carbone : cf ci-dessus

Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Source : MSCI ESG

Information importante

Ce document est établi par Abelle Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Abelle Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cité peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Abelle Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Abelle Asset Management. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abelle Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du Groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du Groupe Aviva plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abelle Asset Management n'appartient plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva plc et ses filiales sur le territoire français.



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

| 3 piliers | 10 thèmes | 35 critères dont : |
|---------------|----------------------------------|--|
| Environnement | Changement climatique | Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits |
| | Ressources naturelles | Stress hydrique, matières premières, biodiversité |
| | Pollution et déchets | Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage |
| Social | Opportunités environnementales | Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable |
| | Capital humain | Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain |
| | Responsabilité des produits | Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable |
| Gouvernance | Opposition des parties prenantes | Approvisionnement controversé |
| | Opportunités sociales | Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance |
| | Gouvernance d'entreprise | Conseil d'administration, rémunération, structure, comptabilité |
| | Comportement des entreprises | Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale |

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG

Amélioration de note
Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG. La sélection sera réalisée en poids de l'actif. L'indice de couverture du portefeuille doit être de 90% minimum pour le score ESG et l'indicateur d'impact environnemental. Concernant l'indicateur d'impact de gouvernance le taux de couverture s'établit à 70%. Concernant ces indicateurs d'impact, le portefeuille doit surperformer son benchmark / univers sans le retraitement des 20% plus mauvaises notes. A l'image des autres approches ISR, 90% des fonds détenus par un fonds doivent avoir le label ISR.

INDICE DE REFERENCE

-

Exemples de critères d'indicateurs d'impact

| Environnement | | Intensité carbone (en tonnes de CO2 par million de dollars US de chiffre d'affaires) | | | | | | | | | |
|--|--------|--|--------|---------------|--------|--------------|--------|--------------------|--------|---------------|--------|
| 29/12/2023 | | Taux de Couverture | | | | 30/12/2022 | | Taux de Couverture | | | |
| Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| 167,5 | - | 94,3% | - | 100,0% | - | 172,0 | - | 95,6% | - | 100,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | | | | | | | | | | |
| -4,5 | - | -1,3% | - | 0,0% | - | | | | | | |

| Social | | Indice de Gini | | | | | | | | | |
|--|--------|--------------------|--------|---------------|--------|--------------|--------|--------------------|--------|---------------|--------|
| 29/12/2023 | | Taux de Couverture | | | | 30/12/2022 | | Taux de Couverture | | | |
| Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| 33,4 | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 33,6 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | | | | | | | | | | |
| -0,2 | - | 0,0% | - | 0,0% | - | | | | | | |

| Gouvernance | | Indice de Perception de la Corruption | | | | | | | | | |
|--|--------|---------------------------------------|--------|---------------|--------|--------------|--------|--------------------|--------|---------------|--------|
| 29/12/2023 | | Taux de Couverture | | | | 30/12/2022 | | Taux de Couverture | | | |
| Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| 69,1 | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 68,2 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | | | | | | | | | | |
| 0,9 | - | 0,0% | - | 0,0% | - | | | | | | |

| Droits humains | | Inégalité des genres | | | | | | | | | |
|--|--------|----------------------|--------|---------------|--------|--------------|--------|--------------------|--------|---------------|--------|
| 29/12/2023 | | Taux de Couverture | | | | 30/12/2022 | | Taux de Couverture | | | |
| Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| 99,5 | - | 100,0% | - | 100,0% | - | 99,3 | - | 100,0% | - | 100,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | | | | | | | | | | |
| 0,2 | - | 0,0% | - | 0,0% | - | | | | | | |

Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Glossaire

Couverture par un score ESG

Score ESG (ajusté) : La meilleure entreprise d'un secteur se voit attribuer le score de 10 et la pire le score de 0. Une distribution normale est appliquée pour les autres entreprises. Ce score permet donc de comparer la position ESG des entreprises entre différents secteurs. Source : MSCI ESG

Score Environnement : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Environnement, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Social : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Social, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Gouvernance : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Gouvernance, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Intensité carbone

L'intensité carbone représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

Indicateurs d'impact

Intensité carbone : cf ci-dessus

Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Source : MSCI ESG

Information importante

Ce document est établi par Abelle Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Abelle Asset Management considère comme fondées ou exactes au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cédé peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Abelle Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Abelle Asset Management. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé.

Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abelle Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du Groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du Groupe Aviva plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abelle Asset Management n'appartient plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva plc et ses filiales sur le territoire français.



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

| 3 piliers | 10 thèmes | 35 critères dont : |
|---------------|----------------------------------|--|
| Environnement | Changement climatique | Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits |
| | Ressources naturelles | Stress hydrique, matières premières, biodiversité |
| | Pollution et déchets | Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage |
| Social | Opportunités environnementales | Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable |
| | Capital humain | Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain |
| | Responsabilité des produits | Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable |
| Gouvernance | Opposition des parties prenantes | Approvisionnement controversé |
| | Opportunités sociales | Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance |

| INDICATEURS | | |
|------------------------------|---|--|
| Gouvernance d'entreprise | Conseil d'administration, rémunération, structure, comptabilité | |
| Comportement des entreprises | Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale | |

APPROCHE ESG *Amélioration de note*

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG. La sélection sera réalisée en poids de l'actif.

L'indice de couverture du portefeuille doit être de 90% minimum pour le score ESG et l'indicateur d'impact environnemental. Concernant l'indicateur d'impact de gouvernance le taux de couverture s'établit à 70%. Concernant ces indicateurs d'impact, le portefeuille doit surperformer son benchmark / univers sans le retraitement des 20% plus mauvaises notes. A l'image des autres approches ISR, 90% des fonds détenus par un fonds doivent avoir le label ISR.

INDICE DE REFERENCE

-

■ Exemples de critères d'indicateurs d'impact

| Environnement | | Intensité carbone (en tonnes de CO2 par million de dollars US de chiffre d'affaires) | | | | | |
|---------------------------------|--|--|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | | Taux de Couverture | | | | | |
| | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | | 171,0 | - | 90,2% | - | 100,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | 18,5 | - | 1,8% | - | 0,0% | - |

| Social | | Pourcentage d'employés représentés par une convention collective | | | | | |
|---------------------------------|--|--|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | | Taux de Couverture | | | | | |
| | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | | 54,8 | - | 100,0% | - | 100,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | -0,7 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |

| Gouvernance | | Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration | | | | | |
|---------------------------------|--|---|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | | Taux de Couverture | | | | | |
| | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | | 75,9 | - | 100,0% | - | 100,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | -3,7 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |

| Droits humains | | Pourcentage moyen des émetteurs respectant les principes du Pacte mondial de l'ONU | | | | | |
|---------------------------------|--|--|--------|--------------|------------|---------------|--------|
| | | 29/12/2023 | | | 30/12/2022 | | |
| | | Taux de Couverture | | | | | |
| | | Score | | % d'encours | | % d'émetteurs | |
| | | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice | Portefeuille | Indice |
| | | 99,6 | - | 100,0% | - | 100,0% | - |
| Relatif depuis le début d'année | | 0,2 | - | 0,0% | - | 0,0% | - |

Source : BRS & MSCI au 29/12/2023

Glossaire

■ Couverture par un score ESG

Score ESG (ajusté) : La meilleure entreprise d'un secteur se voit attribuer le score de 10 et la pire le score de 0. Une distribution normale est appliquée pour les autres entreprises. Ce score permet donc de comparer la position ESG des entreprises entre différents secteurs. Source : MSCI ESG

Score Environnement : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Environnement, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Social : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Social, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Gouvernance : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Gouvernance, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

■ Intensité carbone

L'intensité carbone représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

■ Indicateurs d'impact

Intensité carbone : cf ci-dessus

Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Source : MSCI ESG

Information importante

Ce document est établi par Abelle Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Abelle Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cédé peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Abelle Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Abelle Asset Management. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé.

Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abelle Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du Groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du Groupe Aviva plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abelle Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva plc et ses filiales sur le territoire français.